

BAN-DE-LAVELINE

Plan paysager communal

Action 1

• AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE - ENTREES.

- Réaménagement de la RD 23 entre l'entrée Nord (Le Giron) et VERPELLIERE : profil de la voie du ruisseau, aménagement du carrefour avec la route de Québrux<
- Aménagement propice à retrouver l'esprit d'une ancienne coupure verte entre le village et le hameau de VERPELLIERE : profil adapté, pas de trottoirs, engazonnement des bas-côtés, cheminements piétons, plantations d'arbres...

Action 2

• VALORISATION DU COEUR DE VILLAGE + HAMEAUX

- Aménagement des espaces publics des centres principaux (place du village - église, mairie - centre de Québrux, Honville, Algoutte, Verpellièrre...) - intégration des réseaux, mobiliers et éléments techniques, amélioration des revêtements et sols, valorisation des éléments de patrimoine (chapelle, murs, parapets, fontaines...) dans un souci permanent de maintien d'une identité de village rural (simplicité et modestie...).
- Valorisation des ruisseaux en bord de voies + passerelles (entretien, qualité des passerelles + garde-corps...)
- Aménagement des cheminements entre le presbytère et le carrefour (cf étude globale CAUE).

Action 3

• FOND DE VALLEE DE LA MORTE ET COUPURES VERTES (VALLEE DE QUEBRUX)

- Entretenir les berges de la Morte, lutter contre l'enfrichement (renouée du Japon) et les boisements isolés dans le fond humide (rive gauche - le Chenat) .
- Maîtrise des limites de parcelles privées ouvrant sur la rivière (qualité paysagère, respect des berges, essences des plantations...).
- Maintien des coupures vertes entre les hameaux et le village (cf PLU) et entretien- mise en valeur de ces coupures vertes (élimination des plantations d'épicéas, des friches...) - maîtrise de la construction - essai de mise en cohérence des clôtures végétales et plantations.
- Mise en place d'un chemin de bord de rivière (lien avec LA CROIX AUX MINES - musée de la Mine et le Chipal et RAVES/BERTRIMOUTIER, puis liaison avec le projet de FRAPELLE de bord de FAVE).

Action 4

• ROUTES PAYSAGE

- **Route des coteaux** : depuis le Chipal jusqu'au centre de Ban de Laveline (puis vers Bertrimoutier et Lesseux)

Signalétique et aménagement adapté à un usage "partagé", facilitant et sécurisant les circulations cyclistes - valorisation des éléments de patrimoine (calvaires, murets et parapets...) le long de l'itinéraire, remise en eau prioritaire des fontaines, ouverture du paysage vers la rivière...

- **Route des versants** : en continuité avec l'itinéraire "route des coteaux", depuis le Chipal vers Ban de Laveline par La Behouille et Algoutte.

Même charte d'aménagement que la route des coteaux (patrimoine, ouvertures de paysage, points d'eau, valorisation des hameaux, espace partagé - signalétique adaptée...) + valorisation particulière des points de vue (cf cartographie) - panneaux de lecture du paysage et valorisation des vergers.

Action 5

• POINTS DE VUE REMARQUABLES - CHEMINS

- Valorisation des points de vue dans la commune (SOREMONT, Les Rouaux/Salifontaine...).
- Mise en place de bornes de lecture du paysage - lien avec les sentiers et chemins, circuits découverte de la vallée (brochures itinéraires).
- Remise en état du "chemin des Mines" sur le versant Ouest (rive gauche de la Morte) et liaison entre le futur Musée de la Mine, Algoutte et Coinchimont (puis vers St Dié).

Action 6

• ENTRETIEN DU PAYSAGE - ACTIONS DE VALORISATION

- Fond de vallons secondaires (en particulier vallon de Québrux/Ste Claire et vallon du ruisseau de Québrux) dégagement fond de vallon (sapins de Noël à proscrire) et gestion pâturée (agriculteur, AFP ?)
- Aménagement et valorisation pédagogique de l'arboretum + verger conservatoire
- Entretien des vergers privés, formation des propriétaires, OPAV... filière petits fruits à développer
- Ouverture du paysage (liée aux dégâts tempête) sur le coteau Grand Pré des Hières.



Fermes à Québrux

Vue depuis Omégoutte

Le site de l'Arboretum

L'oratoire Saints-Claire

Le centre de Ban-de-Laveline

BAN-DE-LAVELINE

Plan paysager communal

Action 7

• VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE.

- Valorisation du patrimoine lié à l'eau (vannes, ruisseaux canalisés, ponts et passerelles) :
 - vanne à la confluence de la Morte/ ruisseau de Québrux - route de Marimont
 - vanne à Honville (privée) qui alimente l'étang de pêche privé.
- Remise en état de l'oratoire de Québrux (soutien à l'association - valorisation et insertion dans un circuit petit patrimoine de la vallée...). Opération LEADER +

Action 8

• DEVELOPPEMENT

- Révision du POS - PLU en cours d'élaboration : nécessité de prendre en compte les objectifs du plan de paysage (valorisation des villages et hameaux, coupures vertes, maintien d'une agriculture forte gestionnaire des espaces ouverts...)
- Développement d'un nouveau secteur urbanisé à proximité du village et près de la salle polyvalente (liens avec le village, organisation urbaine la plus "villageoise" possible - qualité des voies et espaces publics, chemins vers le coeur de village, parcelles de surfaces variées...) -possibilité étude préalable à un lotissement - cf CAUE.
- Nouvel équipement : école communale ou intercommunale - à proximité de la salle polyvalente, occasion de créer un nouvel espace public "rural" (mail planté, esplanade ouverte, articulation route de Québrux, équipements, nouveau secteur d'urbanisation, coeur du village...)



Espaces agricoles à Coinchimont



Commerces et services



Honville



Fermes isolées



Pont sur la Morte à Marimont

- Action 1**
- **AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE- TRAVERSEE**
 - Transformation du carrefour RD 23 - route de COMBRIMONT en "place" de village - (qualité des matériaux de sols, mobilier, plantation d'arbres de haute tige...), aménagement de la place de la mairie, des abords et du parking de l'auberge (cf étude du CAUE).
 - Aménagement et valorisation du site de la Salle St Jacques (voir concertation avec l'association), entrée de la commune, espace de qualité en articulation avec l'accès vers le Sacré-Coeur.
- Action 2**
- **LES HAMEAUX**
 - Aménager les traversées de hameaux et renforcer la lisibilité des "centres" (petit patrimoine, abri-bus, signalétique touristique, façades de fermes anciennes...) - BONIPAIRE, LAYEGOUTTE
 - En contrepoint de cet objectif, préserver les coupures vertes encore existantes et interdire toute nouvelle construction hors centres des hameaux du côté Morte.
- Action 3**
- **LA GRANDE PAROISSE : EGLISE ET SACRE-COEUR**
 - Eglise de BERTRIMOUTIER - programme de travaux de réhabilitation (7 communes, maîtrise d'oeuvre confiée à un architecte).
 - Valorisation du site du SACRE-COEUR :
 - maîtrise des accès - stationnement (voir depuis le centre de la commune ou depuis "le Réchamp")
 - réhabilitation des bois dans la montée + abords - remise en état du parcours de santé
 - aménagement d'un site de pique-nique, repos...
 - mise en place d'une table d'orientation (voir actions scolaires).
- Action 4**
- **PATRIMOINE**
 - Valorisation des calvaires dans une dynamique plus globale de projets dans les hameaux (le Giron, Layegoutte...) ou d'espaces publics (St Jacques, départ ancien chemin vers Neuwillers...).
 - Distillerie communale (Layegoutte) - valorisation et ouverture - pressoir à fruit, distillerie... (activités pédagogique, lien avec les actions vergers...).
- Action 5**
- **RN 59**
 - "Lobbying" pour un aménagement de la RN 59-RN159 au plus près du tracé existant - avec communes de RAVES, COMBRIMONT, LESSEUX... et la Communauté de Communes. (voir hypothèse étude DDE-GT de 1997)
- Action 6**
- **LE GIRON**
 - Aménagement de sécurité indispensable lié à une lisibilité du carrefour "clé" de l'ensemble de la Communauté de Communes
 - Qualité paysagère et urbaine, valorisation du bâti ancien et intégration des maisons contemporaines banalisantes
- Action 7**
- **FOND DE VALLEE DE LA MORTE**
 - Entretenir les berges de la Morte, lutter contre l'enfrichement (renouée du Japon) et les boisements isolés.
 - Maîtrise des limites de parcelles privées ouvrant sur la rivière (qualité paysagère, respect des berges, essences des plantations...).



Action 1

• DEVELOPPEMENT URBAIN - MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PLU

- Engager la démarche de projet sur le site prévu dans le PLU :
 - opération de recherche-projet avec le PNRBV - sollicitation des écoles d'architecture de la région
 - démonstration de la pertinence d'une opération alliant collectif, individuel groupé et individuel
 - Communauté de Communes : s'appuyer sur la valeur de l'expérimentation pour communiquer sur une politique de l'habitat et de l'accueil de nouveaux habitants en Val de Galilée (cf opérations exemplaires également à Frapelle, Bertrimoutier,...).
- Prescriptions paysagères particulières (maintien des vues village/Sacré Coeur, qualité de la construction dans la pente...)
- Cheminement entre le village et le Sacré Coeur en passant par le nouveau secteur urbanisé

Action 2

• PATRIMOINE

- Valorisation du patrimoine bâti des fermes anciennes :
 - rachat par la commune d'une ferme près de la mairie (logements locatifs, salle communale - besoin lié à l'extension du village)
 - exemplarité de la démarche de restauration de la ferme / habitants
 - conseil permanent auprès des habitants (fleurissement et abords -emploi jeune et restauration - CAUE + plaquette Fave)
- Entretien des espaces extérieurs - fleurissement, fossés, chemins... (emploi jeune)

Action 3

• LA GRANDE PAROISSE : LE SACRE-COEUR

- Valorisation du site du SACRE-COEUR :
 - valorisation accès depuis le centre du village (signalétique)
 - aménagement d'un site de pique-nique, repos...
 - mise en place d'une table d'orientation (voir actions scolaires).

Action 4

• RN 59

- "Lobbying" pour un aménagement de la RN159 au plus près du tracé existant - avec communes de RAVES, BERTRIMOUTIER, LESSEUX... et la Communauté de Communes. (voir hypothèse étude DDE-GT de 1997)

Action 5

• ROUTES PAYSAGE

- **Route des coteaux** : depuis le Chipal jusqu'à Lesseux
Signalétique et aménagement adapté à un usage "partagé", facilitant et sécurisant les circulations cyclistes - valorisation des éléments de patrimoine (calvaires, murets et parapets...) le long de l'itinéraire, remise en eau prioritaire des fontaines, ouverture du paysage vers la Fave...

Action 6

• ENTRETIEN DU PAYSAGE

- Ruisseau + vallon de la Grande Goutte : dégagement ruisseau, défrichage, mise en place d'un pâturage (AFP ?)



Action 1

• COEUR DE VILLAGE

- Aménagement de la traversée RD 420 et des rues et ruelles adjacentes - Enfouissement des réseaux et valorisation des patrimoines (fontaines, façades des constructions...).
- Valorisation des entrées (aménagement à organiser à partir des éléments existants - borne invasion côté Est, étang + projet de développement côté Ouest).
- Valoriser systématiquement la présence de l'eau (ruisseaux canalisés, fontaines...). Accord avec les propriétaires de fontaines, remise en eau, reprise des canalisations, aménagement des abords...
- Aménagement des abords de la salle des fêtes (départs de sentiers vers COMBRIMONT - bords de Fave - et vers LE CHAREMONT - bord de Fave + sentier du "Haut des Limons") et des terrains situés en face - berges de Fave.

Action 2

• LE CHAREMONT

- Assurer l'avenir "paysager" (et économique) du hameau en préservant une surface cohérente d'exploitation et en favorisant l'installation d'un jeune agriculteur (cf chambre d'agriculture, Communauté de Communes) - Prévoir la possibilité de construction d'un nouveau bâtiment (élevage, stockage) en organisant une démarche de qualité architecturale.
- Inciter à la création d'une activité d'accueil ou d'animation sur le site (lien avec l'activité agricole souhaitable) - ferme auberge, chambres d'hôtes, gîte...
- Maîtrise des plantations d'épicéas et interdiction des plantations de sapins de Noël - site prioritaire à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Préservation du patrimoine architectural du hameau, maîtrise exigeante de la construction neuve, mise en valeur de la chapelle et de ses abords.

Action 3

• LIENS, SENTIERS, CHEMINEMENTS

- Lien à renforcer entre LE CHAREMONT et les communes de Neuwillers et Frapelle : chemin à valoriser entre le carrefour de l'ancienne route de Neuwillers et le hameau - ouverture du paysage (plantations d'épicéas et friches) sur la partie haute du coteau pour une réouverture de point de vue depuis LE CHAREMONT vers la vallée de la Fave.
- Liens à favoriser vers les points de vue du SPITZEMBERG et le belvédère de la roche d'ORMONT.
- Création d'un cheminement le long de la Fave (terrains en paquis communal) depuis la salle des fêtes vers le pont de COMBRIMONT (RD 23) - remise en état de la rivière + canaux de dérivation + vanne (au moins un ouvrage avec explication du rôle du système de drainage/irrigation de la vallée). Remise en place d'une passerelle (qui existait).

Action 4

• PATRIMOINE

- Mise en valeur de la chapelle et de ses abords (entretien, aménagements simples...) et insertion dans un réseau de circuit du patrimoine à l'échelle de la Communauté de Communes
- Valorisation des calvaires (voir repérage carte) - fontaines privées (cf action 1)
- Remise en état des canaux et des vannes principales visibles depuis le sentier de bord de Fave (cf action 3).
- Plantation d'un bel arbre isolé au coeur du village (marronnier, tilleul...).

Action 5

• DEVELOPPEMENT

- Création de nouveaux logements individuels locatifs en coeur de village
- Aménagement de l'entrée Ouest de la commune : création d'un petit étang, aire d'arrêt pique-nique de bord de route, Habitat Léger de Loisirs en bois (cf action camping de Gemaingoutte) en évitant l'architecture banalisante de "chalets".



Action 1

• AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE - ESPACES PUBLICS

- Valorisation du coeur de village :
 - enfouissement des réseaux
 - création d'une véritable place de village - parvis de la mairie, intégration des mobiliers (abri-bus...) mise en valeur du patrimoine...
 - plantation d'un ou plusieurs beaux arbres (tilleuls, marronniers)
 - lien de qualité avec l'entrée du camping

Action 2

• CAMPING "LE VIOLU"

- Infrastructure d'accueil d'intérêt intercommunal
- Projet de remise à niveau des équipements de confort et d'accueil (sanitaires, espaces communs, site destiné aux Camping cars...)
- Extension possible avec HLL (Habitat Légers de Loisirs) de qualité (voir équipements créés par une entreprise locale avec implantation prévue au lac de Xonrupt)
- Aménagement des berges du Blanc-Ru au niveau du camping - lien avec le Giron et Wisembach (chemin le long du ruisseau).
- Valorisation paysagère de la "façade" du camping sur la RN 59 - espace de stationnement et d'information, sécurisation des sorties et liens piétons vers le centre du village.

Action 3

• PATRIMOINE

- Mise en valeur de l'ensemble des éléments de patrimoine du village et des circuits de randonnée
 - bascule (remise en état du système de pesée, aménagement de sols (à intégrer dans un futur aménagement de la place de la mairie) - projet en cours avec association
 - fontaine de la cour (Louis XIV) - ancienne route du col de Ste Marie - panneau historique lié à l'histoire de la fontaine et au tracé de l'ancienne route.
 - calvaires (cf carte)
 - ouvrages et éléments de mémoire du conflit de 14-18 + bornes frontières (cf circuit de mémoire 14-18 avec projet de mise en valeur du col de Ste Marie)
 - ancienne carrière de Granite (entre le Beulay et le pylône).

Action 4

• PAYSAGE ET SITES - COL/LE VIOLU/RIVIERE

- Point culminant de la vallée et de la commune : le VIOLU - à valoriser depuis l'ensemble des sites de départ de randonnée, (panneau existant au col) - vue sur l'Alsace
- Berges du BLANC RU - chemin à aménager depuis Wisembach -jusqu'au Giron (cf action camping et autres communes).
- Aménagement du col - cf étude EDAW - commune de Wisembach

Action 5

• FAIRE VIVRE LA MEMOIRE DU PAYS...

- Remise en forme et publication (sous forme d'un CD ou d'un site internet) de l'ouvrage existant (écrit par un instituteur du village en 1948 sur la base d'une histoire du village écrite par un curé à la fin du XIXe) sur l'histoire du village - recherche complémentaire sur les documents iconographiques (cartes anciennes, plans...)



LA CROIX-AUX-MINES

Plan paysager communal

Action 1

• AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE - ENTREES.

- Réaménagement de la RD 23 entre l'entrée Nord (usine et limite communale) et le carrefour cote 504, entrée Sud : profil de la voie, intégration plus "urbaine" du ruisseau, aménagement des espaces publics majeurs (place de la salle communale, carrefour avec la route du centre + Sadey, musée de la Mine...)
- Aménagement d'une véritable place-mail de village sur le grand "parking" de la salle polyvalente.

Action 2

• ESPACE LIE AU MUSEE DE LA MINE

- Aménagement d'un espace de grande qualité à l'entrée du village :
 - parvis du Musée de la Mine
 - valorisation de l'étang et des arbres existants
 - lien avec l'entrée des Mines (visites)
 - lieu clé d'articulation de l'ensemble des sentiers et cheminements du village (sentier des Mines PNRBV, sentiers des points de vue...)
- (étude globale + maîtrise d'oeuvre confiée à un professionnel compétent - architecte, paysagiste...).

Action 3

• VALORISATION DU COEUR DE VILLAGE + HAMEAUX

- Aménagement des espaces pblics des centres principaux (place du village - église, mairie - centre de Sadey, du Chipal, la Behouille) - intégration des réseaux, mobiliers et éléments techniques, amélioration des revêtements et sols, valorisation des éléments de patrimoine (chapelle, murs, parapets, fontaines...).

Action 4

• FOND DE VALLEE DE LA MORTE ET COUPURES VERTES

- Entretenir les berges de la Morte, lutter contre l'enfrichement (renouée du Japon) et les boisements isolés dans le fond humide entre le Chipal et le centre.
 - Maîtrise des limites de parcelles privées ouvrant sur la rivière (qualité paysagère, respect des berges, essences des plantations...).
- (+ maintien des coupures vertes entre les hameaux et le village -cf carte communale- et entretien-mise en valeur de ces coupures vertes -élimination des plantations d'épicéas, des friches...).

Action 5

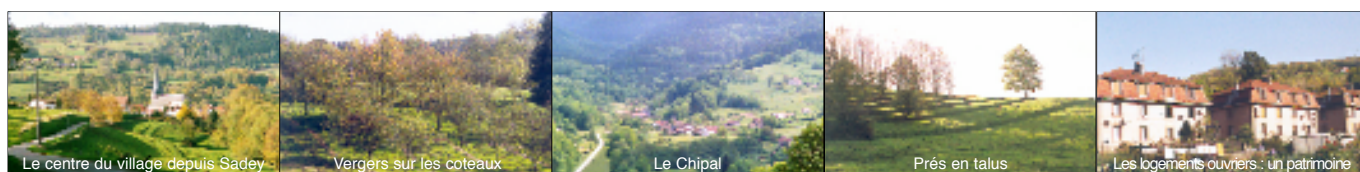
• ROUTES PAYSAGE

- **Route des coteaux** : depuis le Chipal jusqu'à Ban de Laveline (puis vers Bertrimoutier et Lesseux) Signalétique et aménagement adapté à un usage "partagé", facilitant et sécurisant les circulations cyclistes - valorisation des éléments de patrimoine (calvaires, murets et parapets...) le long de l'itinéraire, remise en eau prioritaire des fontaines, ouverture du paysage vers la rivière...
 - **Route des versants** : en continuité avec l'itinéraire "route des coteaux", depuis le Chipal vers Ban de Laveline par La Behouille et Algoutte.
- Même charte d'aménagement que la route des coteaux (patrimoine, ouvertures de paysage, points d'eau, valorisation des hameaux, espace partagé - signalétique adaptée...) + valorisation particulière des points de vue (cf cartographie) - panneaux de lecture du paysage et valorisation des vergers.

Action 6

• POINTS DE VUE REMARQUABLES

- Valorisation des points de vue de versant à versant et sur/ depuis le coeur de village (église).
- Mise en place de bornes de lecture du paysage - création d'un sentier des points de vue + édition d'un itinéraire à partir du Musée de la Mine.



Action 1

• CENTRE DU VILLAGE

- Reconversion de l'ancienne mairie en logements de qualité (valorisation patrimoniale du bâtiment, adoption de techniques adaptées - enduits, ouvertures, volets...)
- Aménagement des abords de la nouvelle mairie en véritable place de village - plantations d'arbres de haute tige majestueux (tilleuls, marronniers...)
- Entretien du ruissau canalisé le long de la rue principale - maîtrise et cohérence des passerelles privées pour accès aux propriétés.

Action 2

• ROUTES PAYSAGE

- **Route des coteaux** : depuis le Chipal jusqu'à Lesseux
Maîtrise du rapport entre la route et le coteau - maintien des espaces agricoles, orientations pour une meilleure gestion des clôtures et haies des maisons existantes...
Signalétique et aménagement adapté à un usage "partagé", facilitant et sécurisant les circulations cyclistes - valorisation des éléments de patrimoine (calvaires, murets...) le long de l'itinéraire, remise en eau prioritaire des fontaines, ouverture du paysage vers la Fave...

Action 3

• PAYSAGE

- Ouverture de paysage sur le coteau "Renaux" avec remise en état des lisières



NEUVILLERS-SUR-FAVE

Plan paysager communal

Action 1

• COEUR DE VILLAGE

- Aménagement de la traversée RD 420 et des rues et ruelles adjacentes
- Enfouissement des réseaux et valorisation des patrimoines (fontaines, façades des constructions...).
- Valorisation des entrées
- Valoriser systématiquement la présence de l'eau (ruisseaux canalisés, fontaines...). Accord avec les propriétaires de fontaines, remise en eau, reprise des canalisations, aménagement des abords...

Action 2

• DEVELOPPEMENT

- **Maîtrise de la qualité urbaine des développements prévus à l'Ouest du village** sur le plateau :
 - organisation urbaine sur le modèle du hameau (et non pas d'un "lotissement" de périphérie urbaine / étude préalable CAUE à engager - projet à faire réaliser par un urbaniste paysagiste et non pas par un géomètre...!)).
 - organiser une diversité de taille de parcelles garante de mixité sociale et de diversité paysagère (cf loi SRU)
 - s'engager dans une véritable qualité des espaces publics (prévoir un foncier suffisant pour les emprises des voies et au niveau des croisements au minimum...) - plantations d'arbres de qualité et d'arbres remarquables aux carrefours (marronniers, tilleuls...).
- **Site du stade - terrains de sport "sur le Rayeux"** - création d'un espace communal public "de vie"
 - remise en état des équipements existants
 - création d'un mail planté permettant l'installation de fêtes, marchés, activités...
 - lien avec le village à valoriser (arbres d'alignements le long de la voie - fruitiers ?).
 - point de vue à réouvrir sur la vallée de la Fave (plantations de résineux à éliminer) - lien visuel avec le Sacré Cœur.

Action 3

• LES CLAIRIERES : LE PETIT CHAREMONT - LA QUEMANDE - LE MONCEL

- Assurer l'avenir "paysager" des "clairières" en préservant une surface cohérente d'exploitation et en favorisant l'entretien des espaces par l'agriculture
- Préserver les clairières du développement de l'urbanisation (cf carte communale)
- Maîtrise des plantations d'épicéas et interdiction des plantations de sapins de Noël - sites prioritaires à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Préservation du patrimoine architectural, maîtrise exigeante des modifications du bâti
- Valorisation du petit patrimoine (calvaires).
- Remise en état ou création de sentiers entre les clairières et avec le village (chemin de la Grande Goutte) + avec CHAREMONT (Frapelle)

Action 4

• LIENS, SENTIERS, CHEMINEMENTS

- Lien à renforcer entre les clairières et avec le village (cf action 2) + avec Charémont (Frapelle).
- Aménagement d'un sentier de promenade le long de la Fave (cf actions sur commune de Frapelle)
- Sentier en boucle permettant de créer un lien de qualité entre le cœur du village, les développements urbains prévus (vers le Rayeux) et le stade + espace public planté à créer sur le plateau et vers VANIFOSSE.
- Liaison inter-communes plateau pour VTT.

Action 5

• VALORISATION DE L'EAU - PATRIMOINES, RIVIERE, CANAUX...

- Remise en état du patrimoine lié à l'eau de façon générale dans le village :
 - ruisseaux canalisés (à remettre à l'air libre dès que possible), entretien des murs, des passerelles...
 - remise en eau des fontaines
 - Fave et berges de la Fave (+ sentier - cf action 4) et canal de la Morthe + ouvrages (vannes)



Action 1

• AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE - TRAVERSEE

- RN 59 - Aménagement de la traversée entre la zone artisanale et l'entrée Nord - proximité épicerie - recalibrage profil de la voie, création de trottoirs côté mairie, plantations adaptées...
- Aménagement de trois espaces publics majeurs dans la commune dans un souci de cohérence et d'image de "village" :
 - espace public lié à la mairie/école : aménagement d'une "place" à partir du parking existant, plantations d'arbres de haute tige (tilleuls, marronniers...), lien avec le jardin de la mairie, qualité de sols...
 - espace public lié à la chapelle + carrefour RD23E et RN 59 (bords de Morte à valoriser, abri-bus...)
 - parvis de la salle communale (lien avec l'aménagement de la zone d'activités)

Action 2

• ABORDS DE LA CHAPELLE SAINT ETIENNE

- En cohérence avec l'action précédente (nécessité d'un projet global à définir en préalable), valorisation des abords de la chapelle, bâtiment de la distillerie + pressoir, berges de la Morte.
- Maîtrise de la signalétique existante, déplacement des conteneurs tri sélectif, mise en place de panneaux historiques...

Action 3

• DEVELOPPEMENT

- Mise en oeuvre des aménagements de la zone artisanale (cf projet en cours)
- Maîtrise de la qualité architecturale des implantations d'entreprises (cf règlement de lotissement, intervention du CAUE en amont des dépôts de permis - Communauté de Communes).
- Remise en état d'une ferme dans le centre ancien (rachat effectué par la commune) en logements locatifs + local technique communal. Qualité architecturale, maîtrise des techniques de réhabilitation (enduits de façade, modifications ouvertures, abords...) - recours à un architecte compétent.

Action 4

• RN 59

- Promouvoir le principe d'un aménagement de la route en conformité avec les objectifs du Plan de Paysage

Action 5

• FOND DE VALLEE DE LA MORTE

- Entretenir les berges de la Morte, lutter contre l'enfrichement (renouée du Japon) et les boisements isolés.
- Maîtrise des limites de parcelles privées (ou propriétés communales - école) ouvrant sur la rivière (qualité paysagère, respect des berges, essences des plantations...).



- Action 1**
- **SITE DE NAVELIERES -la Basse des Boles**
 - Installation d'un Relais Information Service (action menée avec le Département, le Pays de la Déodat et le Val de Galilée)
 - Aménagement d'une aire d'arrêt au bord de la RN 59, à l'amorce du chemin forestier des Navelières
 - Ouverture d'un point de vue vers le vallon de la Cude, avec la remise en état agricole de 15 à 20 hectares de friche et l'aménagement de vergers
 - Amélioration architecturale d'un ouvrage technique lié à l'eau
- Action 2**
- **COL DE SAINTE-MARIE -porte d'entrée sur le territoire, point d'accès majeur**
 - Réappropriation, réouverture d'un hôtel-restaurant et d'un relais de chasse sur le site du col
 - Aménagement du col : étude EDAW
 - Réouverture d'un point de vue vers la ferme de la Cude et la RN 59
 - Aménagement de l'ancienne décharge, site soumis au régime forestier (opération menée avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et le Conseil Général)
- Action 3**
- **SENTIER DE WISEMBACH JUSQU'AU COL**
 - Entretien du sentier existant (site du Relais Information Service, bassin de captage...)
 - Aménagement d'un sentier au-dessus de la RN 59 vers le col, afin de prolonger la logique du cheminement continu du village jusqu'au col de Sainte-Marie
- Action 4**
- **SENTIER DE GEMAINGOUTTE VERS LE COL**
 - Aménagement du sentier menant de Gemaingoutte au col de Sainte-Marie par l'ancienne route
- Action 5**
- **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DES VERGERS**
 - Aménagement d'un verger sur le site de la Basse des Boles
 - Actions à mener pour les vergers à l'entrée du village et dans le hameau du Repas : remise en état, entretien, aides et conseils aux particuliers, formation à la taille...
- Action 6**
- **LE BLANC RU**
 - Entretien des berges du ruisseau et enlèvement des embâcles (travaux effectués en 1997 par Etudes et Chantier)
 - Ouverture du paysage entre la RN 59 et le ruisseau
 - Aménagement du sentier longeant le ruisseau -lien avec Gemaingoutte
- Action 7**
- **ENTRETIEN ET GESTION DES JARDINS OUVRIERS - OPERATION "ABRIS DE JARDINS"**
- Action 8**
- **AMENAGEMENT URBAIN ET AMELIORATION PAYSAGERE DU VILLAGE ET DU HAMEAU**
 - Poursuite de la requalification des espaces publics, notamment à l'arrière du multiple rural
 - Projet d'un atelier communal en bois
 - Gestion du stockage des véhicules (épaves) à la sortie Est du village - vers le col de Sainte-Marie
 - Hameau Le Repas : remplacement de la glissière de sécurité (véritablement perçue comme un point noir dans le hameau) par un mobilier urbain en bois adapté
 - Enfouissement des réseaux
 - Aménagement des abords de la RN 59 entre la maison forestière et le chemin de Grospeaux (articulation avec cache-conteneurs)
 - Rénovation de la façade de la mairie et du bâtiment communal (possibilité pose d'essis)
- Action 9**
- **MAITRISE DU DEVELOPPEMENT DU VILLAGE**
 - Conduite du Plan Local d'Urbanisme
 - Maîtrise du foncier afin d'enrayer un phénomène de morcellement urbain
 - Insertion d'un futur développement urbain sur le coteau au-dessus des vergers du village
 - Réflexion à mener quant une éventuelle extension du hameau du Repas
- Action 10**
- **GESTION DE LA FORET**
 - Amélioration des lisières
 - Entretien et mise en valeur du petit patrimoine : Croix-le-Prêtre, Croix Jardon, Croix des Suédois, Tombe Lépine, Château de Faîte...

